



CONGÉS AUTORISÉS Récapitulatif par Province

ATQP = aussi tôt que possible
DDN = date de naissance
DPA = date prévue d'accouchement
Certificat médical = attestation d'un professionnel de la santé dûment qualifié
Divers = Divers

S/O = sans objet
Certificat du médecin = attestation d'un médecin qualifié
RDT = reprise du travail
ME = membre d'équipe
Semaine(s) = semaine(s) (continues sauf indication contraire)
* = Veuillez-vous référer aux descriptions mentionnées ci-dessus

Congés autorisés par Michaels pour l'ensemble du Canada :

Il existe deux types de congés pour tous les membres d'équipe Canadiens éligibles : les congés de maladie Michaels et les congés personnels Michaels. Ces congés ne figurent pas sur le tableau provincial des congés, mais ils sont définis ci-dessous.

Congés de maladie Michaels

Ce type de congé permet aux membres d'équipe de s'absenter du travail en raison de graves problèmes de santé. Si le congé est approuvé, le membre d'équipe peut s'absenter le temps nécessaire, pourvu qu'un ou plusieurs documents appropriés justifiant la nécessité du congé autorisé soient fournis. Ce congé sera exécuté en concomitance avec tout congé autorisé provincial pour des raisons de santé individuelle pour lequel le membre d'équipe est éligible. L'objectif de ce congé autorisé est de prévoir un congé autorisé pour des raisons de santé individuelle aux membres d'équipe des provinces qui autrement n'en prévoient pas, et d'étendre ainsi l'étendue et/ou la durée d'absences sans risque de perte d'emploi dans des provinces autorisant des congés autorisés pour des raisons de santé individuelle.

Un formulaire de reprise du travail doit être présenté à CBML avant qu'un membre d'équipe en congé de maladie Michaels ne puisse reprendre le travail.

Congés personnels Michaels

Ce congé permet à un membre d'équipe de s'absenter du travail pour une durée allant jusqu'à 24 semaines sur une période continue de 12 mois. Il nécessite d'être autorisé par un chef de district en collaboration avec le directeur de zone des ressources humaines, et ne devra être uniquement accordé que pour une raison impérieuse. Ce congé autorisé est disponible pour tous les membres d'équipe éligibles au Canada et sera exécuté en concomitance avec tout autre congé autorisé non médical. Ce congé autorisé permet à un membre d'équipe de s'absenter du travail pour une durée

supérieure à la durée minimum garantie par la province et pour des raisons qui pourraient ne pas correspondre aux conditions d'admissibilité de ces congés.

Le membre d'équipe ou le directeur du magasin peuvent confirmer la reprise du travail du membre de l'équipe à CBML 7 jours avant la date prévue de la reprise.

Congés autorisés provinciaux :

Certains congés autorisés sont les mêmes dans de multiples provinces. Ils comprennent :

- Les soins prodigués avec compassion
- La garde d'un enfant gravement malade
- Les responsabilités familiales
- Le don d'organes

Les critères d'éligibilité relatifs à ces congés autorisés sont décrits ci-dessous et s'appliquent dans toutes les provinces accordant ces congés autorisés. Si l'un de ces congés autorisés est disponible dans une province, il apparaîtra dans le tableau. La présence d'un astérisque « * » indique que les informations qui s'appliquent à ce congé autorisé sont compatibles avec les descriptions ci-dessous. Des informations peuvent différer d'une province à l'autre. Par exemple, les exigences minimales de service seront indiquées dans ce tableau. Ces congés autorisés ne sont pas tous disponibles dans chaque province. Nous vous prions donc de consulter le tableau correspondant pour déterminer si vous êtes éligibles pour tout congé.

Soins prodigués avec compassion

Ce congé autorisé permet à un membre d'équipe de prodiguer des soins à un membre de sa famille gravement malade ou de le soutenir lorsque son décès risque de se produire dans les 26 semaines. Afin d'être éligible, un membre d'équipe doit être le pourvoyeur principal de soins et présenter un certificat du médecin. Ce certificat du médecin doit confirmer que le membre de la famille est atteint d'une maladie grave, a un risque important de mourir dans les 26 semaines à compter de la date du certificat, et que le patient nécessite de recevoir des soins.

Ce congé autorisé a une durée maximale de huit semaines relativement pour la même personne et peut être pris de façon intermittente ou tout à la fois. La plus courte période de temps durant laquelle le congé autorisé peut être interrompu est d'une semaine. Le premier jour de ce congé autorisé est généralement le premier jour de la semaine durant laquelle le certificat du médecin a été délivré. Le congé autorisé prend fin lorsque le membre de la famille décède ou que les 26 semaines se sont écoulées. Ce type de congé autorisé peut être prolongé une fois avec préavis et avec un nouveau certificat du médecin, mais un membre d'équipe ne peut prendre qu'un maximum de deux congés autorisés relativement à la même personne.

Ce congé autorisé peut être partagé entre deux membres d'équipe qui remplissent les conditions d'admissibilité, mais cela ne change pas la durée maximale du congé autorisé.

Garde d'un enfant gravement malade

Un membre d'équipe peut prendre un congé autorisé pour prendre soin de son enfant, ou de l'enfant de son conjoint, de sa conjointe, ou de son conjoint ou de sa conjointe de fait. « Enfant » comprend un enfant adopté, un enfant accueilli, ou tout enfant pour lequel le membre d'équipe est le tuteur légal. Afin d'être éligible, le membre d'équipe doit présenter un certificat du médecin déclarant que l'enfant est gravement malade, qu'il nécessite des soins de la part du membre de l'équipe, ainsi que la période de temps durant laquelle ces soins seront nécessaires.

Ce congé autorisé a une durée maximale de 37 semaines, ou aussi longtemps que la période indiquée dans le certificat du médecin. Il doit être pris dans la période de 52 semaines qui débute le premier jour de la semaine durant laquelle l'enfant est tombé gravement malade. Il ne peut être pris qu'en tranches de semaines entières. Il prend fin lorsque l'enfant décède, lorsque la période de validité du certificat du médecin expire, ou le dernier jour de la semaine, soit 52 semaines après que le congé autorisé ait débuté.

Si plus d'un enfant est gravement malade par le même événement, le congé autorisé ne prend pas fin le dernier jour de la semaine durant laquelle un des enfants est décédé, mais prendra fin le dernier jour de la semaine durant laquelle le dernier enfant décède, lorsque la période de validité du certificat du médecin expire, ou le dernier jour de la semaine, soit 52 semaines après que le congé autorisé ait débuté. La durée du congé autorisé n'augmente pas si deux enfants ou plus sont gravement malades.

Responsabilités familiales

Ce congé autorisé vise à aider le membre d'équipe à assumer ses responsabilités concernant la santé ou les soins à apporter aux membres de sa famille immédiate, ou concernant l'éducation d'un enfant dont il a la charge. Si un membre d'équipe a l'intention de prendre un congé autorisé pour cette raison et que ce type de congé est disponible dans sa province de résidence, il doit informer Michaels de son intention de prendre ce congé autorisé, ainsi que les dates de début et de fin.

Don d'organes

Ce congé autorisé est disponible dans certaines provinces pour un membre d'équipe qui doit subir une intervention chirurgicale pour une greffe d'organes ou de tissus.

Ce congé autorisé a une durée maximale de 13 semaines, et nécessite un certificat médical qui estime les dates de début et de fin. Si la durée indiquée dans le certificat médical est de moins de 13 semaines, la durée du congé autorisé sera limitée à cette période de temps.

Cette période de temps peut être étendue en fournissant un préavis et en présentant un nouveau certificat médical. Cependant, ces prolongements ne peuvent pas dépasser un total de plus de 13 semaines, pour un congé autorisé de 26 semaines au maximum.

Un membre d'équipe bénéficiant d'un congé autorisé pour un don d'organes peut reprendre son travail plus tôt que la date indiquée sur le certificat médical original en fournissant un préavis de deux semaines ou d'une période de paie, la plus longue étant celle retenue. Une demande de retour anticipé doit être accompagnée d'un certificat médical indiquant que le membre d'équipe est apte à retourner au travail sans risquer de compromettre sa santé.

Alberta

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers
Famille	Congé de deuil	3 jours	90 jours			Limité à un membre de famille immédiat
	Soins prodigués avec compassion	27 semaines	90 jours	*	*	Congé se termine le dernier jour de travail durant lequel un ME a cessé de fournir des soins, ou la fin de la période de 27 semaines; selon la première de ces éventualités Préavis requis pour le retour au travail est 48 heures. En cas de démission du ME, le préavis requis est de 2 semaines.
	Maladie grave d'un enfant	36 semaines	90 jours	*	*	
	Congé de violence conjugale	10 jours	90 jours			
	Congé de responsabilité familiale et personnel	5 jours	90 jours	*	*	
Grossesse/ Parental	Grossesse	16 semaines	90 jours	À tout moment durant les 12 semaines précédant la DPA Un ME qui prend un congé autorisé de grossesse doit prendre un congé autorisé d'une durée minimale de 6 semaines après la DDN à moins que le ME et Michaels trouvent un accord	Préavis écrit de 6 semaines et certificat médical si demandé Si le ME ne veut pas prendre un congé autorisé d'une durée de 6 semaines, il doit présenter un certificat médical à CBML indiquant qu'il est apte à retourner au travail sans risquer de compromettre sa santé.	Si un ME ne fournit aucun préavis, il est toujours autorisé à prendre un congé autorisé s'il présente un certificat médical dans les 2 semaines suivant l'arrêt du travail, indiquant qu'il ne peut pas travailler du fait de son état de santé en raison d'une grossesse. Congé ne s'applique pas si une grossesse est interrompue plus de 16 semaines avant DPA.
	Parental	37 semaines	90 jours	Suit immédiatement après le congé autorisé de grossesse Dans les 52 semaines qui suivent la naissance ou le placement de l'enfant	Préavis écrit de 6 semaines Si l'état de santé de la mère biologique ou de l'enfant rend cela impossible, alors le ME doit	Si le congé autorisé est partagé, Michaels n'est pas obligé d'accorder le congé autorisé aux deux parents en même temps. Veuillez noter que : le préavis pour un congé autorisé de grossesse est également considéré comme un préavis

				Si les deux parents sont des membres d'équipe, le congé autorisé entier peut être pris par un des parents, ou peut être partagé par les deux parents.	Dès que possible, donner un préavis de RTD de 4 semaines.	de congé autorisé parental si les deux sont pris.
Santé individuelle	Congé de maladie de longue durée et blessure	16 semaines	90 jours		Certificat médical et préavis raisonnable sont requis	

Colombie-Britannique

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers
Famille	Soins prodigués avec compassion	8 semaines	S/O	*	*	*
	Responsabilités familiales	5 jours par an	S/O	*	*	*
	Disparition d'un enfant	52 semaines	S/O	Se termine le jour que l'enfant est trouvé mort; le jour que les preuves suggèrent que la disparition de l'enfant n'est pas le résultat d'un crime; ou 14 jours suivant la retrouvaille de l'enfant vivant.	(L'enfant doit avoir moins de 19 ans)	Si le ME est accusé (pas nécessairement condamné) du crime résultant en la disparition de l'enfant, il n'est pas éligible. Ce congé est normalement pris consécutivement mais peut aussi être pris en intervalle.
	Mort d'un enfant	104 semaines	S/O		(L'enfant doit avoir moins de 19 ans)	Ce congé est normalement pris consécutivement mais peut aussi être pris, avec permission, en intervalle
Grossesse/ Parental	Grossesse	Durée maximale de 17 semaines	S/O	Début : Au plus tôt 13 semaines précédant la DPA Ne se termine pas plus tard que 17 semaines après la DDN	Par écrit, 4 semaines avant le congé autorisé proposé Si le ME souhaite prendre un congé autorisé de moins de 6 semaines, il doit donner un préavis une semaine avant la date prévue de reprise du travail	Le ME peut demander un prolongement de 6 semaines pour des raisons liées à la naissance de l'enfant ou à l'interruption de grossesse
	Parental	Si le ME a pris le congé autorisé de grossesse : 61 semaines Si aucun congé autorisé de grossesse n'a été pris : 78 semaines	S/O	Suit immédiatement après le congé autorisé de grossesse Doit débiter entre la DDN dans les 78 semaines qui suivent la DDN ou le placement de l'enfant	Par écrit, 4 semaines avant le congé autorisé proposé Certificat médical ou tout autre document requis	

Manitoba

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers
Famille	Soins prodigués avec compassion	8 semaines	90 jours	*	*	*
	Maladie grave	37 semaines pour un enfant 17 semaines pour un adulte	30 jours 90 jours	*	Le ME doit donner un préavis d'une période de paie, sauf s'il s'agit d'une mesure d'urgence	*
	Responsabilités familiales	3 jours par an	30 jours	*	Donner un préavis dès que possible	Le ME doit prendre des jours entiers
Santé individuelle	Santé individuelle	3 jours par an	30 jours	Donner un préavis dès que possible		Le ME doit prendre des jours entiers
	Congé de longue durée pour blessure ou maladie grave	Jusqu'à 17 semaines dans toute période de 52 semaines	90 jours	Donner un préavis dès que possible avec un certificat du médecin Peut se terminer plus tôt avec un préavis de 2 semaines		Ce congé autorisé doit être pris de façon continue Le ME doit présenter un certificat d'aptitude avant la RDT
	Don d'organes	13 semaines	30 jours	*	*	*
Grossesse/ Parental	Grossesse	17 semaines Si la DDN est postérieure à la DPA, le temps de retard de l'arrivée du bébé est ajouté à	7 mois	Au plus tôt 17 semaines précédant la DPA. Ne doit pas se terminer après plus de 17 semaines suivant la DDN, augmentées du temps additionnel accordé en raison de l'arrivée du bébé la DPA.	ATQP avec un certificat médical où figure la DPA Donner un préavis après avoir commencé un congé autorisé est permis tant qu'un certificat médical est présenté dans les 2 semaines à compter de la date du premier jour du congé	Au sujet de la pension et des avantages sociaux, l'emploi est considéré comme continu Au sujet de la durée de l'emploi, le congé autorisé n'est pas considéré comme une interruption Ce congé autorisé ne réduit pas le temps de vacances ou le droit à un congé autorisé

		celui du congé autorisé (17 semaines augmentées de la différence entre la DPA et la DDN)		Peut se terminer plus tôt si le ME fournit un préavis de 2 semaines ou d'une période de paie avant la date prévue de RDT	autorisé. Dans ce certificat doit figurer la DDN ou la DPA et la raison pour laquelle le ME a commencé le congé autorisé	
	Parental	63 semaines Afin que des parents adoptifs puissent être éligibles, l'adoption doit être reconnue par la loi manitobaine	7 mois	Doit débuter dans les 18 mois qui suivent la DDN ou le placement de l'enfant Si un ME prend un congé autorisé de grossesse et un congé autorisé parental, ils doivent se succéder de façon continue, sauf accord contraire Se termine 37 semaines après avoir débuté, ou 37 semaines moins le nombre de jours inférieur à 4 semaines à compter de la date de présentation du préavis	Préavis écrit de 4 semaines Si le préavis est présenté en retard, le nombre de jours de retard est déduit du congé autorisé Peut se terminer plus tôt avec un préavis de 2 semaines	

Nouveau-Brunswick

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers
Famille	Soins prodigués avec compassion	8 semaines	S/O	*	*	*
	Enfant gravement malade	37 semaines	S/O	*	S'applique aux parents et autres membres de famille de l'enfant gravement malade.	Si les deux parents ou autres membres de famille sont des ME, ils peuvent se partager le congé. Par contre, le total de temps cumulatif ne peut pas dépasser 37 semaines.
	Adulte gravement malade	16 semaines	S/O		S'applique aux parents et autres membres de famille d'une personne de 18 ans et plus, étant gravement malade.	Si les deux parents ou autres membres de famille sont des ME, ils peuvent se partager le congé. Par contre, le total cumulatif ne peut pas dépasser 16 semaines.
	Responsabilités familiales	3 jours par an	S/O	*	*	*
Santé individuelle	Congé de maladie	5 jours par an	90 jours	Certificat médical requis si 4 jours ou plus sont demandés		
Grossesse/ Parental	Grossesse	17 semaines	S/O	Au plus tôt 13 semaines précédant la DPA	Avertir 4 mois précédant la DPA ou dès que la grossesse est confirmée, la plus tardive étant retenue, et présenter un certificat médical où figurent la confirmation de la grossesse et la DPA ou, en cas d'urgence dans les 2 semaines du début de la grossesse	Le ME continue à accumuler de l'ancienneté durant le congé autorisé
	Parental	37 semaines	S/O	Ne débute pas avant la DDN ou le placement de l'enfant La durée maximale d'un congé autorisé de grossesse et d'un congé autorisé parental combinés est de 78 semaines	En l'absence d'une situation d'urgence, le ME doit donner un préavis écrit de 4 mois indiquant la durée du congé autorisé et un certificat médical avec la DPA ou la DDN	Le ME continue à accumuler de l'ancienneté durant le congé autorisé

				L'un ou l'autre des parents peut prendre un congé autorisé parental, mais leur congé autorisé combiné ne peut pas dépasser 62 semaines	En l'absence d'une situation d'urgence, le ME doit donner un préavis écrit de 4 mois et une preuve du placement de l'enfant, ou quand cet enfant sera placé, ainsi que les dates du début et de la fin du congé autorisé	
--	--	--	--	--	--	--

Terre-Neuve-et-Labrador

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers
Famille	Soins prodigués avec compassion	8 semaines	30 jours	*	*	Si un membre de la famille décède, le ME peut recevoir 3 jours supplémentaires
	Congé de maladie grave	37 semaines pour garde d'un enfant gravement malade	30 jours	*	Certificat médical doit indiquer que l'enfant est gravement malade et que les soins et le support du ME sont nécessaires, ainsi que la période de temps durant laquelle les soins sont nécessaires.	Le ME devrait limiter le congé autorisé au temps raisonnablement nécessaire en fonction des circonstances
		17 semaines pour garde d'un membre de famille adulte gravement malade	30 jours		Certificat médical doit indiquer que l'adulte est gravement malade et que les soins et le support du ME sont nécessaires, ainsi que la période de temps durant laquelle ces soins sont nécessaires.	
	Congé de maladie/de responsabilités	7 jours par an	30 jours	*	Si 3 jours ou plus de repos consécutifs, des documents justificatifs sont nécessaires	Ces 7 jours ne sont pas enregistrés pour la prochaine année
Santé individuelle	Congé de maladie/Respo	7 jours par an	30 jours		Si le congé autorisé est de 3 jours consécutif ou plus, le ME doit	Ces 7 jours ne sont pas enregistrés pour la prochaine année

	nsabilités familiales				présenter un certificat médical	
Grossesse/ Parental	Grossesse/ Adoption	17 semaines	20 semaines	<p>Au plus tôt 17 semaines précédant la DPA ou la date à laquelle l'enfant entrera en adoption chez ses parents adoptifs</p> <p>Se termine 17 semaines après le commencement</p> <p>Si le ME n'est pas éligible pour prendre un congé autorisé parental, le congé autorisé de grossesse se termine 17 semaines après le commencement, ou à la date de 6 semaines après la naissance, la mortinaissance ou la fausse couche, la plus tardive étant retenue.</p> <p>Si un ME bénéficiant d'un congé autorisé de grossesse ne désire pas prendre un congé autorisé parental, il doit informer CBML non moins de 4 semaines avant la date souhaitée de RDT</p>	<p>Préavis écrit de 2 semaines et certificat médical indiquant la DPA</p> <p>Ne s'applique pas si des complications, une naissance prématurée, une mortinaissance ou une fausse couche entraînent l'arrêt de la grossesse – puis dans les 2 semaines de l'arrêt de la grossesse à partir de la date du début du congé autorisé, nécessite un certificat médical avec explication</p> <p>Peut obtenir une RDT anticipée en fournissant un préavis écrit de 4 semaines</p>	<p>Un ME qui a déjà fourni un préavis peut changer la date du début du congé autorisé pour une date antérieure ou postérieure grâce à un préavis écrit d'au moins 2 semaines.</p> <p>Les dates de RDT peuvent être changées pour une date antérieure ou postérieure grâce à un préavis écrit de 4 semaines avant que le congé autorisé ne se termine.</p> <p>Les congés autorisés de grossesse/d'adoption/parental ne comptent PAS pour des droits fondés sur les services, des avantages et des privilèges, mais le service sera considéré comme continu (pas d'interruption dans le service)</p>
	Parental	61 semaines	20 semaines	<p>Après le placement pour la première fois – débute le premier jour où le ME arrête de travailler</p> <p>Se termine 35 semaines après la DDN ou le placement</p>	<p>2 semaines de préavis écrit, à moins que l'enfant n'ait été pris en charge ou pris sous garde plus tôt que prévu, auquel congé autorisé : dans les 2 semaines à la date où le ME a arrêté de travailler</p>	<p>Les congés autorisés ne comptent PAS pour des droits fondés sur les services, des avantages et des privilèges, mais le service sera considéré comme continu (pas d'interruption dans le service)</p>

				<p>Si le ME prend un congé autorisé de grossesse et un congé autorisé parental, le congé autorisé parental débute lorsque le congé autorisé de grossesse se termine, à moins que l'enfant n'ait été pris en charge ou pris sous garde</p>	<p>Un ME qui a déjà fourni un préavis peut changer la date du début du congé autorisé pour une date antérieure ou postérieure grâce à un préavis écrit d'au moins 2 semaines.</p> <p>La date de RDT peut être changée dans les 4 semaines par un préavis écrit</p>	
--	--	--	--	---	--	--

Nouvelle-Écosse

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers
Famille	Congé non payé (urgence) Pour faire face à une situation d'urgence qui empêcherait le ME de travailler, ou qui aurait une incidence sur un membre de sa famille lorsque le ME est la seule personne raisonnablement capable d'apporter de l'aide	Tant que les conditions qui requièrent un congé autorisé ont toujours lieu	S/O	Se termine lorsque le ME ne sera plus empêché d'exécuter les fonctions propres à son poste de travail.	Le ME devra donner le préavis le plus tôt possible dans un temps raisonnablement réalisable et, si demandé, présenter des preuves qui seraient raisonnables compte tenu des circonstances	
	Soins prodigués avec compassion	28 semaines	3 mois	*	*	*
Santé individuelle	Congé de maladie	3 jours par an en raison de maladie dans la famille ou des rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autre	S/O			
	Congé non rémunéré (urgence)	Tant que les conditions suivantes s'appliquent :	S/O	Se termine lorsque le ME ne sera plus empêché d'exécuter les fonctions propres à son poste de travail.	Le ME devra donner le préavis le plus tôt possible dans un temps raisonnablement réalisable et si demandé, présenter des preuves qui seraient	

		Une urgence (ordre médical, urgence de santé publique, situation d'urgence déclarée, etc.) qui empêche le ME d'exécuter les fonctions propres à son poste de travail			raisonnables compte tenu des circonstances	
Grossesse/ Parental	Grossesse	17 semaines	1 an	Ne commence pas plus tôt que 16 semaines précédant la DPA et pas plus tard que la DDN	<p>4 semaines de préavis indiquant la date de début du congé et la date de RDT. Présenter un certificat médical lorsque la DPA est demandée.</p> <p>Les dates peuvent être changées dans les 4 semaines par un préavis écrit</p> <p>Ne se termine pas plus tard que 17 semaines après la DDN</p> <p>Si un médecin signale au ME le besoin de prendre un congé de maternité plus tôt en raison de circonstances médicales résultant d'une grossesse, le préavis devrait être donné le plus tôt possible.</p>	Le ME a pour option de maintenir les plans de prévoyance auxquels il a participé avant le congé autorisé. S'il opte pour maintenir les plans, il devra payer sa contribution et celle de Michaels

					Si un enfant naît plus tôt que prévu ou est placé avant que prévu, le ME doit donner le préavis le plus tôt possible.	
	Parental	52 semaines au maximum Remarque : La durée maximale d'un congé autorisé de grossesse et d'un congé autorisé parental combinés est de 52 semaines	1 an	Si le ME a pris un congé autorisé de grossesse et que l'enfant entre sous la garde et aux soins du membre de l'équipe durant le congé autorisé de grossesse, le congé autorisé parental débute au terme du congé autorisé de grossesse et ne se termine pas avant plus de 35 semaines après avoir commencé. Si le ME n'a pas pris un congé autorisé de grossesse, le congé autorisé parental débute lorsque l'enfant entre sous la garde et aux soins du ME (c.-à-d. au domicile) et ne se termine pas avant plus de 52 semaines.	Préavis de 4 semaines indiquant la date du début du congé autorisé et de sa fin Les dates peuvent être changées dans les 4 semaines par un préavis écrit Congé autorisé. Le certificat médical d'arrêt, de report du travail, ou pour une autre demande, doit être délivré par un médecin dûment qualifié (ou par le ministère des Services communautaires dans le cas d'un congé autorisé pour adoption).	Si le congé autorisé parental a commencé et que l'enfant est hospitalisé pour une période de temps dépassant ou qui semble probablement dépasser une semaine, le ME peut reprendre son travail et différer la période de temps non utilisée du congé autorisé parental jusqu'à ce que l'enfant sorte de l'hôpital, en fournissant un préavis. Un seul arrêt de travail et un seul report sont autorisés.

Ontario

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers
Famille	Mort d'un enfant	104 semaines	6 mois	Doit être pris dans la période de 105 semaines débutant la semaine de la mort de l'enfant.	ME doit donner un préavis par écrit (si possible) et un plan écrit indiquant la durée du congé. Preuve raisonnable ne cas de vérification peut être demandée.	
	Maladie critique	37 semaines	6 mois	*	*	Ce congé remplace le congé d'enfant gravement malade
	Violence conjugale ou sexuelle	10 jours; et 15 semaines	13 semaines	Congé est pris entièrement en jours ou semaines, selon les conditions	ME qui désire prendre ce congé doit aviser dès que possible. Raisonnable	Les premiers 5 jours de ce congé sont payés. Congé est pris à une fin prévue, soit; pour aide médicale, pour l'obtention de services et relocation.
	Urgence personnelle	10 jours par année civile	Maladie personnelle, blessure, congé autorisé d'urgence, décès, maladie, blessure nécessitant des soins d'urgence, urgence médicale ou problème urgent concernant le conjoint ou la conjointe du ME, son parent, son		Donner un préavis et présenter des preuves raisonnables compte tenu des circonstances	Le congé autorisé doit être pris en jours entiers

			enfant ou son grand-parent (y compris son beau-parent et son parent de famille d'accueil), le conjoint ou la conjointe de l'enfant du ME, les frères et sœurs du ME ou d'autres personnes à charge			
	Soignant familial	8 semaines	Donner des soins ou un soutien à un membre de la famille à charge atteint d'une maladie grave		Préavis écrit. Un médecin, un infirmier autorisé ou un psychologue doit également certifier que la personne concernée est atteinte d'une maladie grave.	La maladie peut être chronique ou épisodique
	Médicaux de famille	28 semaines	* (Suivre les instructions pour soins prodigués avec compassion)	*	* (Suivre les instructions pour soins prodigués avec compassion)	*
Santé individuelle	Congé pour urgence personnelle	10 jours par année civile Maladie personnelle, blessure ou urgence	S/O		Donner un préavis et présenter des preuves raisonnables compte tenu des circonstances	Les deux premiers jours sont payés.
	Don d'organes	*	13 semaines	*	*	*
Grossesse/ Parental	Grossesse	17 semaines	13 semaines de travail avant la DPA	Débuté au plus tôt 17 semaines précédant la DPA et pas plus tard que la	Préavis de 2 semaines avec un certificat médical si demandé	Le ME continue à participer à tous les régimes d'avantages sociaux, comprenant la pension de retraite, l'assurance vie, les décès accidentels, l'assurance maladie élargie, les soins dentaires,

				<p>DPA ou la DDN (à moins qu'elle n'ait une fausse couche ou une mortinaissance)</p> <p>Se termine : 17 semaines après le début du congé autorisé ou, si le ME n'est pas éligible pour un congé autorisé parental, le jour postérieur à 17 semaines après le début du congé autorisé de grossesse, ou 6 semaines après la naissance, la fausse couche ou la mortinaissance</p> <p>Peut se terminer plus tôt avec un préavis de 4 semaines</p>	<p>La date de commencement peut être changée pour une date antérieure ou postérieure par un préavis de 2 semaines</p> <p>Si le ME arrête de travailler en raison d'une complication, d'une fausse couche ou d'une mortinaissance avant la DPA, il est nécessaire de présenter dans les 2 semaines un certificat médical d'un professionnel de la santé dûment qualifié, indiquant la raison de l'arrêt du travail et les dates pertinentes</p>	<p>etc., à moins qu'il choisisse par écrit de ne pas le faire</p> <p>Michaels continuera à contribuer à tous les plans à moins que le ME ne présente un avis écrit indiquant qu'il souhaite arrêter sa part de contribution</p>
	Parental	63 semaines pour « congé prolongé » ou 37 semaines pour « congé régulier »	13 semaines Le ME est le parent d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté	Le congé autorisé débute au plus tard 78 semaines après la DDN ou le placement pour l'option de congé prolongé, ou 52 semaines pour l'option de congé standard	<p>Préavis écrit de 2 semaines</p> <p>Les changements de la date du début du congé autorisé sont acceptés avec un préavis de 2 semaines</p>	<p>Pour tout congé, la durée du congé autorisé devra être comprise dans le calcul de la durée de l'emploi/du service et de l'ancienneté, mais ne sera pas considérée comme un temps de travail dans le but de réussir une période d'essai</p> <p>ME doit choisir une option – le congé prolongé ou ce qui a été standard dans le passé. Si un ME a droit au congé parental, il n'a pas droit de changer au nouveau congé prolongé.</p>

			<p>Si le ME a pris le congé autorisé de grossesse, le congé autorisé parental doit débuter lorsque le congé autorisé de grossesse se termine à moins que l'enfant n'ait pas encore été pris sous la garde du ME pour la première fois</p> <p>Si l'enfant est né plus tôt que la DPA, le congé autorisé parental débute le jour où le ME arrête de travailler</p> <p>Se termine 63 semaines pour congé prolongé (37 semaines pour standard) après le début du congé autorisé si le ME n'a pas pris le congé autorisé de grossesse</p> <p>Se termine à 61 semaines pour le congé prolongé (35 semaines pour</p>	<p>Le ME doit donner un préavis dans les 2 semaines avant l'arrêt du travail</p> <p>Peut se terminer plus tôt avec un préavis de 4 semaines</p>	
--	--	--	---	---	--

				le congé standard) après le début du congé autorisé si le ME a pris le congé autorisé de grossesse		
--	--	--	--	---	--	--

Île-du-Prince-Édouard

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers	
Famille	Soins prodigués avec compassion	8 semaines	S/O	*	*	*	L'emploi sera considéré comme continu Michaels n'est pas tenu de payer les prestations de retraite relatives aux périodes des congés autorisés de grossesse, parental ou d'adoption Les régimes d'avantages sociaux de Michaels peuvent être poursuivis si le membre de l'équipe le souhaite. Dans ce congé autorisé, le ME aura la responsabilité de payer ses propres contributions et celles de Michaels
	Garde d'un enfant gravement malade	37 semaines dans la période de temps précédente de 52 semaines	3 mois	*	*	*	
	Congé familial	3 jours par an	6 mois	*	*	*	
Santé individuelle	Congé de maladie	3 jours par 12 mois civils Un jour de congé de maladie payé en plus de 3 jours de congé non rémunéré tel que noté ci-dessus	6 mois 5 ans		Si le congé autorisé est anticipé, le ME doit donner un préavis indiquant les dates et la durée du congé autorisé Un certificat médical est requis si 3 jours sont pris tous à la fois		
Grossesse/ Parental	Grossesse	17 semaines	20 semaines sur les 52 dernières semaines	Le congé autorisé de grossesse débute à tout moment durant les 11 dernières semaines	Préavis écrit de 4 semaines indiquant les dates du début et de la fin du congé autorisé, ainsi qu'un		Michaels n'est pas tenu de payer les régimes d'avantages sociaux relatifs aux périodes des congés autorisés de maternité, parental ou d'adoption

				<p>précédant la DPA.</p> <p>Lorsque la DDN réelle a lieu après la DPA, le ME est autorisé à prendre 6 semaines après la DDN</p>	certificat médical indiquant la DDN		<p>Les régimes d'avantages sociaux de Michaels peuvent être poursuivis si le membre de l'équipe le souhaite. Dans ce congé autorisé, le ME aura la responsabilité de payer ses propres contributions et celles de Michaels</p>
	Parental	<p>35 semaines pour le parent biologique</p> <p>52 semaines pour l'adoption</p> <p>La durée de temps totale prise par un membre ou plus de l'équipe pour le même enfant ne doit pas dépasser 52 semaines</p>	20 semaines sur les 52 dernières semaines	<p>Le congé autorisé ne peut pas débuter avant la DDN ou le placement</p> <p>Lorsque le congé autorisé de grossesse et le congé autorisé parental sont tous les deux pris, le congé autorisé parental débute immédiatement après la fin du congé autorisé de grossesse</p> <p>Le congé autorisé se termine au plus tard 52 semaines après la DDN ou lorsque l'enfant est pris</p>	<p>Préavis de 4 semaines indiquant les dates du début et de la fin du congé autorisé</p> <p>Peut se terminer plus tôt avec un préavis de 2 semaines</p> <p>Une prolongation nécessite un certificat médical d'un professionnel de la santé dûment qualifié indiquant que l'enfant a un problème physique, psychologique ou émotionnel qui nécessite un congé autorisé parental supplémentaire. Le préavis doit</p>		<p>Michaels n'est pas tenu à payer les régimes d'avantages sociaux relatifs aux périodes des congés autorisés de grossesse, parental ou d'adoption</p> <p>Les régimes d'avantages sociaux de Michaels peuvent être poursuivis si le membre de l'équipe le souhaite. Dans ce congé autorisé, le ME aura la responsabilité de payer ses propres contributions et celles de Michaels</p>

				<p>sous la garde et aux soins du membre de l'équipe, la date la plus tardive étant retenue</p> <p>Le congé autorisé peut être étendu jusqu'à 5 semaines si l'enfant a un problème physique, psychologique ou émotionnel nécessitant un congé autorisé parental supplémentaire</p>	<p>être fourni au moins une semaine avant que le congé autorisé ne se termine.</p>		
--	--	--	--	---	--	--	--

Québec

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers
Famille	Maladie, don d'organes, accident et famille	<p>10 jours par an Pour les obligations concernant les soins, la santé ou l'éducation de l'enfant du ME ou du conjoint ou de la conjointe, ou de la santé du conjoint, de la conjointe, du parent, du frère ou de la sœur, ou du grand-parent</p> <p>12 semaines par 12 mois En raison d'une maladie grave ou d'un accident grave, pour rester avec l'enfant, le conjoint, la conjointe, l'enfant du conjoint ou de la conjointe, le parent, le conjoint du parent, le frère ou la sœur, ou le grand-parent du ME</p> <p>52 semaines Si le conjoint, la conjointe ou un</p>	S/O		<p>Avertir Michaels ATQP et prendre des mesures raisonnables pour limiter l'arrêt du travail et la durée du congé autorisé</p> <p>Un certificat médical est</p>	<p>Peut être divisé en jours</p> <p>Le ME n'est pas éligible s'il se trouve qu'il était le délinquant ou a contribué à l'acte criminel par sa faute lourde. Pas d'accident du travail ou de maladie professionnelle</p>

		<p>enfant s'est suicidé</p> <p>+104 semaines</p> <p>Si l'enfant mineur du ME est atteint d'une maladie grave et potentiellement mortelle, ou a reçu une blessure grave en raison d'une infraction criminelle, le ME est autorisé à prolonger le congé autorisé jusqu'à 104 semaines après le début de cette période</p>			requis dans ces deux congés autorisés	
Santé individuelle	Maladie, don d'organes, accident et famille	<p>26 semaines par 12 mois</p> <p>Congé autorisé pour maladie, don d'organes ou de tissus pour une greffe ou un accident.</p>	3 mois		Le ME doit donner un préavis ATQP et donner une raison. La présentation de preuves écrites sera requise.	
	Victime d'un crime, lui ou une personne de son cercle familial	104 semaines	<p>3 mois</p> <p>Le ME est la victime d'une infraction criminelle - il souffre de lésions corporelles graves reçues durant ou résultant d'une infraction criminelle qui</p>		Le ME doit donner un préavis ATQP et donner une raison. Si une justification est demandée, la présentation de preuves écrites sera requise.	Le ME n'est pas éligible s'il est le délinquant ou a contribué à l'acte criminel par sa faute lourde. Le congé autorisé ne s'applique pas dans les congés autorisés d'un accident du travail ou de maladie professionnelle.

			empêche le ME de travailler			
Grossesse/ Parental	Naissance, adoption ou interruption de grossesse	5 jours (Les 2 premiers jours sont payés si le ME a travaillé 60 jours)	Lors de la naissance de l'enfant, de l'adoption de l'enfant ou de l'interruption de la grossesse après le début de la 20e semaine de gestation		Le ME doit avertir ATQP	
	Grossesse	18 semaines consécutives		Peut être divisé comme souhaité avant et après la DPA, mais ne peut commencer plus de 16 semaines précédant la DPA et doit se terminer pas plus de 18 semaines après la DDN	Préavis écrit de 3 semaines indiquant la date du congé autorisé et la date de la RDT – doit être accompagné d'un certificat médical indiquant la DPA. Il peut être remplacé par un rapport écrit, signé par une sage-femme. Requière également un certificat médical et un préavis pour naissance prématurée	
				Si le congé autorisé débute durant la semaine de la DPA, cette semaine ne compte pas parmi les 18 semaines	Si le ME reprend son travail dans les 2 semaines de la DDN, il doit présenter un certificat médical d'aptitude pour travailler	
					Si ce congé autorisé est pris, il devra être le congé autorisé de maternité comme indiqué	

<p>Congé spécial de maternité – Lorsqu’il y a un risque de santé pour la mère ou le bébé causé par la grossesse et qu’un arrêt du travail est requis</p> <p>Congé spécial de maternité – Interruption de grossesse à 20+ semaines de gestation</p> <p>Arrêt du travail avant la 20e semaine de gestation</p>	<p>La période de temps indiquée dans le certificat médical qui atteste l’existence du risque et indique la DPA</p> <p>18 semaines</p> <p>3 semaines</p>			<p>Si la naissance est tardive, le ME est autorisé à prendre au moins 2 semaines après la DDN</p> <p>Le congé autorisé débute à la date de l’événement</p>	<p>ci-dessus, débutant à partir de la 4e semaine avant la DPA</p> <p>Préavis ATQP indiquant l’événement, la date, la date anticipée de RDT et le certificat médical (en cas d’urgence, le certificat médical devrait être présenté dès que possible)</p> <p>Le certificat médical peut attester du besoin d’obtenir davantage de temps</p>	
<p>Paternité</p>	<p>5 semaines</p>	<p>S/O</p>		<p>Ne débute pas avant la semaine de la DDN et doit se terminer pas plus tard que 52 semaines après la semaine de la DDN</p>	<p>Préavis écrit de 3 semaines, indiquant la DPA et la RDT</p> <p>Un préavis est acceptable si la naissance a lieu plus tôt que la DPA</p>	
<p>Parental</p>	<p>52 semaines</p> <p>Si, avant la fin du congé autorisé, le ME présente</p>	<p>S/O</p>		<p>Le congé autorisé débute au plus tôt à la DDN ou à la date de</p>	<p>Préavis de pas plus de 3 semaines, indiquant les dates de congé</p>	<p>Sur demande du ME, les congés autorisés peuvent être divisés en semaines si l’enfant est hospitalisé ou si le ME est absent en raison de sa propre maladie ou celle de la mère ou de l’enfant, etc.</p>

		<p>un certificat médical déclarant que la santé du ME ou de l'enfant l'exige, il est autorisé à prolonger son temps de congé autorisé au temps indiqué sur le certificat médical.</p>		<p>placement ou les semaines durant lesquelles le ME sort du Québec pour prendre l'enfant sous sa charge</p> <p>Le congé autorisé débute au plus tard 70 semaines après la DDN ou le placement</p> <p>Si, avant la fin du congé autorisé, le ME présente un certificat médical déclarant que la santé du ME ou de l'enfant l'exige, il est autorisé à prolonger son temps de congé autorisé au temps indiqué sur le certificat médical.</p>	<p>autorisé et de RDT</p> <p>Le préavis devrait être plus court si le ME doit rester avec la mère ou l'enfant en raison de l'état de santé de l'une ou l'autre</p> <p>Peut reprendre le travail plus tôt avec un préavis de 3 semaines</p> <p>Avec le consentement du ME, celui-ci peut reprendre le travail à temps partiel ou de façon intermittente durant le congé autorisé parental</p> <p>Si le ME ne reprend pas le travail à la date indiquée sur le préavis, il sera considéré comme ayant démissionné</p>	<p>Si l'enfant est hospitalisé durant n'importe quel congé autorisé, le congé autorisé en cours peut être suspendu avec l'accord de Michaels pour permettre au ME de reprendre le travail durant la période d'hospitalisation de l'enfant</p> <p>L'assurance collective et les régimes de retraite ne sont pas affectés par ces congés autorisés, sujets au paiement de contributions</p>
--	--	---	--	---	---	---

Saskatchewan

Type de congé autorisé	Nom du congé autorisé	Durée maximale	Temps de travail prérequis	Gestion du temps	Préavis/Certificat prérequis	Divers
Famille	Soins prodigués avec compassion	28 semaines	S/O	*	*	*
	Enfant gravement malade	37 semaines	S/O	*	*	*
	Violence Interpersonnelle	10 jours	13 semaines	Aucune obligation de prendre en un coup	ME peut être demandé de fournir des preuves, tels que; intervention urgente, injonction restrictive, un engagement à ne pas troubler l'ordre publique, etc...	Congé est à prendre selon fin prévue, soit; pour aide médicale, pour l'obtention de services et relocation.
Santé individuelle	Général	12 jours par année civile pour des maladies/blessures non graves 12 jours par 52 semaines pour des maladies/blessures graves 26 semaines par 52 semaines si le ME reçoit une indemnisation des accidents du travail	13 semaines	Certificat médical d'un professionnel de la santé dûment qualifié		L'ancienneté continue à s'accroître Les plans de prévoyance continuent et le ME doit continuer à payer ses contributions
	Don d'organes	26 semaines	S/O	*	*	*
Grossesse/ Parental	Grossesse	18 semaines Le congé autorisé peut être prolongé de 6 semaines en	S/O	Le congé autorisé commence dans les 12 semaines précédant la	Préavis de 4 semaines avec un certificat médical d'un professionnel de la santé	

		raison d'une nécessité médicale Le ME qui termine sa grossesse pas plus de 12 semaines précédant la DPA en raison d'une fausse couche ou d'une mortinaissance est autorisé à prendre ce congé autorisé		DPA et pas plus tard que la DDN réelle Si la naissance est tardive, le ME est autorisé à prendre au moins 6 semaines après la DDN	Le non-respect de la procédure entraîne un congé autorisé de grossesse qui n'est pas plus long de 14 semaines, débutant à tout moment dans les 8 semaines précédant la DPA	
	Parental	Les parents adoptifs sont autorisés à prendre un congé autorisé d'adoption de 18 semaines supplémentaires en plus du congé autorisé parental 34 semaines congé autorisé de grossesse ou d'adoption 37 semaines si aucun congé autorisé de grossesse ou d'adoption n'a été pris	S/O	Le congé autorisé débute le jour du placement ou de la disponibilité de l'adoption Durant la période de temps entre les 12 semaines précédant la DPA ou l'adoption et 52 semaines après la DDN ou le placement		